

## **MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉMENT**

À l'ouverture de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Clément, ce lundi 13 décembre 2021 à 20 h au lieu ordinaire des séances, le Centre des loisirs au 1, rue St-Pierre, sous la présidence de monsieur Eric Blanchard, maire.

Sont présents les conseillers(ères) suivants :

Mesdames Flavie Ouellet et Christine April  
Messieurs Gabriel Belzile, Stéphane April, Pascal Jean, Rémi Lepage

Line Caron, dg/sec-trésorière est aussi présente.

Le quorum étant constaté, le maire Eric Blanchard souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance.

### **2021-189 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU QUE** la lecture de l'ordre du jour de la séance a été faite à l'assemblée par le maire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de la conseillère Flavie Ouellet et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉ**

### **ADOPTION DES PROCES-VERBAUX**

**ATTENDU QUE** les procès-verbaux reflètent les délibérations du conseil;

**ATTENDU QUE** chaque élu a reçu les documents pour approbation;

**2021-190** Sur proposition de la conseillère Christine April et il est unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux des séances tenues les 08 novembre et 06 décembre 2021.

**ADOPTÉ**

### **2021-191 APPROBATION DES COMPTES**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance des comptes du mois incluant les salaires, prélèvements et les remises gouvernementales;

Il est proposé par le conseiller Stéphane April et il est unanimement résolu d'autoriser le maire et la dg/ sec-trésorière à payer les comptes totalisant 181 305.57 \$

**ADOPTÉ**

Je, Line Caron, certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer les charges ci-haut mentionnées.

Fait suite la lecture de la correspondance.

### **2021-192 DÉNEIGEMENT (EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ)**

**ATTENDU QU'**il devient nécessaire de faire l'embauche d'un opérateur en déneigement;

Il est proposé par le conseiller Stéphane April et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Clément retienne les services de Vallier Dubé comme opérateur en déneigement pour la saison 2021-2022 et ce à compter du 15 décembre 2021.

**ADOPTÉ**

**DÉPÔT : DEMANDE DE PAVAGE Rang St-Isidore**

La municipalité de Saint-Clément prend acte du dépôt d'un document signé et remis par des résidents au rang St-Isidore afin que le pavage sur une portion de 2,6 km soit inscrit dans sa programmation de travaux routiers.

**2021-193 PROJET PIIRL (2<sup>e</sup> décompte)**

**ATTENDU QUE** les travaux projetés sur les tronçons 28-29-30 route de la Station et rang Ste-Marie sont complétés;

**ATTENDU QUE** le service ingénierie de la FQM a pris connaissance des bordereaux et de l'ensemble du projet ;

**ATTENDU QUE** l'ingénieur a émis le décompte progressif numéro 2 en date du 15 novembre 2021;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Gabriel Belzile et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Clément accepte les montants au décompte progressif no 2 présenté par l'ingénieur Pierre-Marc Levesque pour les travaux réalisés sur les tronçons 28-29-30 pour du rechargement granulaire et travaux divers dans le cadre du programme PIIRL du Ministère des Transports.

QU'un solde de 26 885.92\$ incluant les taxes est autorisé à verser à l'entrepreneur Construction R.J. Bérubé inc..

D'AUTORISER la dg/greffière-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité le décompte progressif numéro 2.

**ADOPTÉ**

**FRIGO DU CENTRE DES LOISIRS**

Une soumission va être retournée à la municipalité par l'entreprise Ray Réfrigération inc. pour la réparation du réfrigérateur au rez-de-chaussée du Centre des loisirs.

**2021-194 DÉROGATION MINEURE**

**ATTENDU QUE** le Ministère des Transports prépare les documents pour acquérir des terrains pour la construction éventuelle du Pont situé au-dessus de la rivière Sènescoupé ;

**ATTENDU QUE** le MTQ a besoin de faire l'acquisition d'une parcelle de terrain en façade de la résidence du 25, rue du Pont de 15,5 mètres pour l'accès à l'espace de drainage de la route ;

**ATTENDU QUE** les normes d'implantation (marge de recul) d'une résidence en zone agricole selon la réglementation de la municipalité est de 10 mètres ;

**ATTENDU QUE** la municipalité va devoir se prononcer sur l'autorisation d'une dérogation mineure pour la réalisation du projet de reconstruction du Pont;

**ATTENDU QUE** le Ministère des Transports désire connaître l'orientation de la décision du conseil afin de présenter le projet aux propriétaires concernés;

**À CET EFFET,** il est proposé par le conseiller Stéphane April et unanimement résolu que la municipalité accepte le projet de dérogation mineure soit que la marge de recul d'un côté de la maison sera de 8,54 et l'autre de 13,06 mètres de la nouvelle emprise routière.

**ADOPTÉ**

**2021-195 PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU QUE** la liste des personnes endettées pour taxes envers la municipalité est déposée conformément au Code municipal du Québec (art. 1022);

**ATTENDU QU'**en date du 10 décembre 2021, le solde de taxes à recouvrer est de 94 824.39\$ et 2 527.73 en intérêts.

**EN CONSÉQUENCE**, sur une proposition de Rémi Lepage et résolu à l'unanimité :

**Que** le conseil municipal demande de faire le nécessaire pour recouvrer la somme des taxes en arrérages dans les meilleurs délais.

**ADOPTÉ**

#### **2021-196 DÉPÔT DES RAPPORTS DE LA COMMISSION MUNICIPALE**

Tel que prévu à l'article 86.8 de la Loi, le conseil municipal a reçu les rapports d'audit de conformité pourtant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023.

**ATTENDU QUE** les élus ont été avisés, par courriel du dépôt de ces rapports de la Commission municipale;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 86.8 de la Loi sur la Commission municipale, ces rapports doivent être déposés à la première séance qui suit leur publication;

**À CET EFFET**, il est proposé par le conseiller Stéphane April et unanimement résolu que le conseil prend acte du dépôt des rapports d'audit de conformité de la CM portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023.

**QUE** la municipalité de Saint-Clément va prendre les dispositions pour corriger les lacunes décelées dans les présents rapports d'audit de la Commission municipale du Québec.

**ADOPTÉ**

#### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE PTI**

L'avis public a été affiché pour la tenue d'une séance extraordinaire du conseil pour l'adoption du programme triennal des immobilisations 2022-2024, lundi le 20 décembre 2021 à 19 h 30 au Centre des loisirs.

#### **DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ (Rue des Champs)**

À la suite de l'audition par visioconférence le 1<sup>er</sup> décembre 2021, la décision a été reçue le 10 décembre 2021 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Le conseil municipal a pris connaissance du refus de la demande d'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une parcelle de terrain contigu à la rue des Champs.

Corrections au document de la décision : Gabriel Belzile, assistait à l'audition à titre de conseiller municipal et producteur agricole et non représentant local de l'UPA.

La date de l'audition avait lieu le 1<sup>er</sup> décembre et non le 30 novembre 2021.

Le dossier va être étudié en profondeur afin de régulariser les terrains visés par la demande.

#### **PROJET GESTION DES ACTIFS**

La demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux est en traitement d'évaluation et un délai d'environ huit semaines sont nécessaires pour connaître l'admissibilité et l'intégralité de la demande.

#### **2021-197 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL**

**ATTENDU QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Rémi Lepage que le calendrier soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de Saint-Clément pour l'année 2022 qui débiteront à 20 h et se tiendront au centre des loisirs, situé au 1, rue St-Pierre:

Lundi le 10 janvier, lundi le 07 février, lundi le 14 mars, lundi le 11 avril, lundi le 09 mai, lundi le 06 juin, lundi le 11 juillet, lundi le 08 août, lundi le 12 septembre, mardi le 11 octobre, lundi le 7 novembre, lundi le 12 décembre.

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

**ADOPTÉ**

#### **ADOPTION BUDGET 2022**

L'adoption du budget 2022 aura lieu lors d'une séance du conseil extraordinaire le 24 janvier 2022 à 20 h au Centre des loisirs, 1, rue St-Pierre.

#### **2021-198 Dépôt du registre : Code d'éthique**

**Dépôt de l'extrait du registre contenant les déclarations visées au code d'éthique des membres du conseil et au code d'éthique et de déontologie des employés.**

La dg/greffière-trésorière mentionne qu'aucune déclaration n'a été inscrite au registre des employés ni au registre des membres du conseil municipal au cours de la dernière année.

**ADOPTÉ**

#### **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Tous les membres du conseil ont officiellement reçu le formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires.

#### **RAPPORT DES COMITÉS**

MRC : rapport sur les terrains de jeux par les responsables de l'organisme Cosmoss Les Basques.

Sécurité publique : comité à la MRC, le maire propose de faire une simulation d'un sinistre dans la prochaine année.

#### **Période de questions**

Une période de questions est allouée.

#### **2021-199 Autres sujets : FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL**

Il est proposé par le conseiller Stéphane April et unanimement résolu de fermer le bureau municipal du 23 décembre 2021 au 04 janvier 2022 pour le congé du temps des fêtes.

**ADOPTÉ**

**Projet : Poste à essence autonome**

Le maire fait état de la situation de l'entreprise Harnois.

**2021-200 COMMUNICATION**

**ATTENDU QUE** la municipalité possède une base de communication pour les travaux publics;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Cyprien désire le service de communication pour les équipements servant aux travaux publics;

**À CET EFFET**, il est proposé par la conseillère Flavie Ouellet et unanimement résolu d'offrir à la municipalité de Saint-Cyprien le service de communication pour un montant annuel de 400\$.

**ADOPTÉ**

**2021-201 PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT**

**ATTENDU QU'**une demande a été déposée à la municipalité pour l'ajout d'un branchement au réseau d'égout pour une résidence unifamiliale;

Il est proposé le conseiller Pascal Jean et unanimement résolu que la municipalité Saint-Clément accepte d'effectuer en 2022 les travaux nécessaires au branchement d'une résidence au réseau d'égout pour la propriété située au 39, de la rue Principale est. (7 500\$ maximum)

**ADOPTÉ**

**Période de questions**

**2021-202 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Gabriel Belzile et unanimement résolu d'ajourner la séance au lundi 20 décembre à 21h 02 au même endroit.

**ADOPTÉ**

---

Eric Blanchard, maire

---

Line Caron, dg/sec-trésorière

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉMENT

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉMENT, EN RAISON DES NOUVELLES MESURES SANITAIRES, L'ASSEMBLÉE A LIEU À HUIS CLOS ET TENUE EN VISIOCONFÉRENCE SUR LA PLATEFORME ZOOM LE 20 DÉCEMBRE 2021 À 19 H 30.**

Sont présent(es) : Flavie Ouellet, Gabriel Belzile, Stéphane April, Christine April, Pascal

Jean, Rémi Lepage et Eric Blanchard.

Tous format quorum sous la présidence de Eric Blanchard, maire.

Également présente : Line Caron, dg/greffière-trésorière

**MOT DE BIENVENUE**

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par le maire.

## CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil municipal confirment avoir reçu un avis de convocation pour la présente séance extraordinaire, conformément au Code municipal du Québec.

### 2021-203 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL ET IMMOBILISATIONS 2022-2024

**ATTENDU QU'**en vertu du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit adopter un programme triennal d'immobilisations pour les trois exercices financiers subséquents;

**ATTENDU QU'**un avis public a été diffusé conformément au Code municipal du Québec;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit programme des projets et des immobilisations et qu'ils en ont pris connaissance;

**ATTENDU QU'**une présentation dudit programme triennal est faite à l'assemblée par le maire et que des copies sont disponibles pour le public sur demande et ce conformément au Code municipal du Québec :

#### EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition du conseiller Pascal Jean et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le plan triennal des projets et des immobilisations 2022-2023-2024.

Le document sera publié dans le prochain journal « Le Clémentois ».

**ADOPTÉ**

### PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

| Projet | Nom du projet           | 2022              | 2023              | 2024              | Financement |
|--------|-------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------|
| 1      | Centre des loisirs      | 150 000 \$        |                   |                   | TECQ/PRABAM |
| 2      | Sécurité civile         | 15 000 \$         |                   |                   | Budget      |
| 3      | Vêtements combats SSI   | 6 000 \$          |                   | 6 000 \$          | Budget      |
| 4      | Fenestration bureau     |                   | 6 000 \$          |                   | Budget      |
| 5      | Mise aux normes S-16-17 |                   | 90 000 \$         |                   | TECQ        |
| 6      | Ponceau Route Station   | 50 000 \$         |                   |                   | RIRL        |
| 7      | Rechargement granulaire | 30 000 \$         | 40 000 \$         | 50 000 \$         | TECQ        |
| 8      | Pavage                  |                   |                   | 150 000 \$        | TECQ        |
| 9      | Fenêtres/galerie        | 25 000 \$         |                   |                   | PRABAM      |
| 10     | Entrée comptoir postal  | 5 000 \$          |                   |                   | Budget      |
| 11     | Trottoirs               |                   |                   | 50 000 \$         | TECQ        |
| 12     | Glissières              | 20 000 \$         | 10 000 \$         |                   | TECQ        |
|        | <b>TOTAL</b>            | <b>301 000 \$</b> | <b>136 000 \$</b> | <b>256 000 \$</b> |             |

#### UNE PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE PTI

Aucune question considérant l'annonce de la tenue à huis clos et en visioconférence de la séance celle-ci a été annoncée en fin de l'après-midi.

### 2021-205 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de la conseillère Christine April, la séance est levée à 19 h 45.

**ADOPTÉ**

Eric Blanchard, maire

Line Caron, dg/greffière/trésorière

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉMENT**

**Procès-verbal de la séance ajournée de la municipalité de Saint-Clément, en raison des nouvelles mesures sanitaires, l'assemblée a lieu à huis clos et tenue en visioconférence le 20 décembre 2021 à 20 h 02.**

Sont présents :

Les conseillers(ères) suivants :

Flavie Ouellet, Christine April, Gabriel Belzile, Stéphane April, Pascal Jean, Rémi Lepage tous formant quorum sous la présidence de monsieur Eric Blanchard, maire.

Également présente : Line Caron, dg/sec-trésorière est aussi présente.

## **OUVERTURE**

La séance ajournée débute avec le mot de bienvenue par le maire Eric Blanchard.

### **2021-206 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Gabriel Belzile et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté en ajoutant le point : remisage d'un équipement.

**ADOPTÉ**

### **2021-207 COMPTES DU MOIS DÉCEMBRE**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance des comptes du mois incluant les prélèvements ;

Il est proposé par le conseiller Stéphane April et il est unanimement résolu d'autoriser le maire et la dg/ sec-trésorière à payer les comptes totalisant 22 107.82 \$

**ADOPTÉ**

### **2021-208 DÉNEIGEMENT**

**ATTENDU QU'**il y a un manque d'espace dans le garage municipal pour l'ensemble des équipements servant au déneigement;

Sur une proposition de Rémi Lepage et unanimement résolu

**QUE** la municipalité accepte l'offre de Simon Caron pour la location d'un espace pour entreposer le souffleur de marque Oliver pour la durée de la saison hivernale 2021-2022. Un montant de 300\$ sera versé comme compensation.

**ADOPTÉ**

## **COVID-19**

Les nouvelles mesures entrées en vigueur dès 17 h aujourd'hui ont été mentionnées à l'assemblée et le maire invite les citoyens à s'y conformer.

### **2021-209 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Gabriel Belzile et résolu de lever la séance à 21 h 13.

**ADOPTÉ**

---

Eric Blanchard, maire

---

Line Caron, dg/sec-trésorière